

Réunion Transports

Le 30 mars 2015

La Direction a convoqué les organisations syndicales afin de présenter un avenant portant sur la revalorisation de 1% des indemnités kilométriques au 1^{er} avril 2015. Cette réunion avait pour unique but de proposer, cet avenant, à signature conformément à l'accord sur les négociations salariales et en aucun cas de déposer des revendications.

La CGT a demandé de mettre à jour la liste des communes et de savoir si la création d'une ligne de bus pour Gueugnon était toujours envisagée.

Après une étude réalisée par la Direction, celle-ci ne souhaite pas créer une ligne de bus pour Gueugnon faute de rentabilité. La liste des communes sera communiquée, prochainement, aux organisations syndicales

La CGT a précisé qu'elle ne signerait pas cet avenant pour les motifs suivants :

- **Cet avenant est lié à l'accord NAO 2015 dont la CGT est non-signataire**
- **L'augmentation de 1 % ne correspond pas à nos attentes formulées lors des NAO de 2015,**
- **Cette revalorisation reste dérisoire en sachant qu'aucune augmentation n'a été appliquée depuis 2008,**
- **La CGT n'a pas signé l'accord d'origine qui date de 2005 ni l'avenant de 2008.**

ZONE	KILOMÈTRES	2008	2015
1	0 à 12 kms	1,44 Euros	1,45 Euros
2	13 à 20 kms	2,46 Euros	2,48 Euros
3	21 à 30 kms	3,80 Euros	3,84 Euros
4	31 à 50 kms	5,54 Euros	5,60 Euros
5	50 kms et plus	5,95 Euros	6,01 Euros

La CGT